



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye  
**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres représentés : 2  
  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre :  
Abstentions :  
  
Date Convocation : 02/09/2020  
Date d'affichage de la convocation : 02/09/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/09/2020

Envoyé en préfecture le 09/09/2020  
Reçu en préfecture le 09/09/2020  
Affiché le - 9 SEP. 2020  
ID : 033-213301435-20200908-2020\_58-DE

**Délibération n° 2020 - 58**  
**Mardi 8 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT – Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY – Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration Maribel ROBERT SOARES  
Johann PETIT procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT – Johann PETIT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Elvira MOMMERT

**DELIBERATION PORTANT TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

~~Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,~~  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 09/09/2020

Affiché le 09 SEP 2020

ID : 033-213301435-20200908-2020\_58-DE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ci-après :

NATURE DES EMPLOIS	SERVICES	TABLEAU AU 31/08/2020		MODIFICATION 2020		MODIFICATION DU TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU AU 01/09/2020	ETP	EMPLOIS	
		Création	Suppression	Création	Suppression				POUVUS	NON POUVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>										
<b>TEMPS COMPLET</b>										
Attaché Territorial	Administratif	1					1	1	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	Administratif	1					1	1	1	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	Administratif	1					1	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	Administratif / Agence Postale	2					2	2	2	
Adjoint Administratif Territorial contractuel	Administratif	1					1	1	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>										
<b>TEMPS COMPLET</b>										
Adjoint Technique principal de 1ère classe	Vie scolaire	1					1	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	Service Techniques / Vie scolaire	3					3	3	3	
Adjoint Technique Territorial	Service Techniques / Vie scolaire	4					4	4	4	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>										
Adjoint Technique principal de 2ème classe (32/35e)	Vie scolaire	1					1	0.914	1	
Adjoint Technique Territorial (32/35ème)	Vie scolaire	0	1			1	1	0.914	1	
Adjoint Technique Territorial (30/35ème)	Vie scolaire	2					2	1.714	2	
Adjoint Technique Territorial (28/35ème)	Vie scolaire	1					1	0.8	1	
Adjoint Technique Territorial contractuel (28/35ème)	Vie scolaire	1					1	0.8	1	
Adjoint Technique Territorial (24/35ème)	Vie scolaire	1					1	0.685	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>										
<b>TEMPS COMPLET</b>										
Adjoint d'animation territorial	Vie scolaire	1					1	1	1	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>										
Adjoint d'animation territorial contractuel (20/35ème)	Vie scolaire	1					1	0.571	1	
Adjoint d'animation territorial contractuel (26/35ème)	Vie scolaire	1					1	0.8	1	
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>										
<b>TEMPS COMPLET</b>										
Acces principal de 1ère classe	Vie scolaire	1					1	1	1	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>										
Acces principal de 1ère classe (30/35ème)	Vie scolaire	0	1			1	1	0.857	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>										
<b>TEMPS NON COMPLET</b>										
Adjoint territorial du patrimoine (5/35ème)	Bibliothèque	1					1	0.142	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>27</b>	<b>24.197</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	

- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Cubzac les Ponts sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE